

« La Dedollarisation De L'économie Congolaise, Au-Dela De Prealables »

“The De-Dollarization of The Congolese Economy, Beyond Prerequisites”

KANYENGELE MUGANZA Michael

Licencié en Sciences Economiques et de Gestion,
Université de Goma (UNIGOM) en République Démocratique du Congo
Chercheur indépendant,
Professionnel de la Comptabilité et
Impétrant à l'Ordre National des Experts Comptables (ONEC RDC)
michaelkanyengele@gmail.com

Résumé : La RDC a l'une des économies les plus dollarisées au monde conduisant à la marginalisation de la monnaie nationale. A plusieurs reprises, les autorités ont tenté d'éradiquer ce phénomène, mais le taux de dollarisation n'a fait que galoper jusqu'à près de 90%, contre 20% approximé vers la décennie 90. Le processus de dé-dollarisation requiert, en effet, que certaines conditions soient réunies, à l'occurrence la stabilité macroéconomique. Au cours de la décennie 2000, cette stabilité a été atteinte, mais le taux de la dollarisation n'a fait que s'accroître d'année en année. C'est ainsi que dans le présent article, nous préconisons une approche visant à réfléchir au-delà de la stabilité économique, et se basant sur la mise en œuvre des politiques à la fois incitatives et contraignantes susceptibles de faire baisser le niveau d'utilisation des devises, pour dé-dollariser ainsi l'économie dans son ensemble. Et aussi, il faudra une volonté ferme matérialisée par l'application des mesures d'accompagnement de la part des autorités politico-monétaires.

Mots clés : RD-Congo, Dollarisation, Politique/stratégie, Economie, Inflation

Abstract: The DRC has one of the most dollarized economies in the world, leading to the marginalization of the national currency. Authorities have repeatedly attempted to eradicate this phenomenon, but the dollarization rate has only galloped to nearly 90%, compared to an approximate 20% in the 1990s. The de-dollarization process requires, in fact, that certain conditions be met, namely macroeconomic stability. During the 2000s, this stability was achieved, but the rate of dollarization has only increased year after year. Thus, in this article, we advocate an approach aimed at thinking beyond economic stability, and based on the implementation of both incentive and restrictive policies likely to reduce the level of foreign currency use, in order to de-dollarize the economy as a whole. And also, there will need to be a firm will materialized by the application of accompanying measures on the part of the political and monetary authorities.

Keywords: DR Congo, Dollarization, Policy/Strategy, Economy, Inflation

Date of Submission: 02-07-2025

Date of Acceptance: 12-07-2025

I. INTRODUCTION

Depuis plus de trois décennies, l'économie de la RDC connaît une désintégration causée entre autres par l'instabilité sociopolitique qui s'est établie dans tout le pays, détruisant ainsi l'ensemble de son tissu économique avec une croissance négative et une inflation sans précédent. Toutefois, les efforts sont toujours jugulés par les différents Gouvernements qui se sont succédés afin de stabiliser l'économie, mais fort malheureusement l'on ne parvient toujours pas à atteindre les objectifs escomptés. Une situation cyclique s'est observée (et continue même à s'observer) de plus en plus avec un cumul de plusieurs déséquilibres macroéconomiques (PIB-Inflation-Chômage-Balance commerciale,...), conduisant aux déficits criants des finances publiques couverts exclusivement par les avances de la Banque Centrale. Ce recours systématique à la planche à billet, dans un contexte de contraction sensible de la production (une économie extravertie), a entraîné l'économie dans une spirale d'hyperinflation et d'hyper-dépréciation de la monnaie domestique.

La monnaie nationale n'a pas résisté aux dommages causés par une inflation forte et variable. Elle a été vite abandonnée au profit des monnaies étrangères stables, et plus particulièrement au profit du dollar américain. Le public résident a en effet perdu confiance en la monnaie nationale dont la valeur réelle n'a cessé de s'éroder

au fil du temps. Ainsi, par motif de précaution, les agents ont eu recours aux monnaies étrangères utilisées d'abord comme valeurs refuges ou comme moyen de protection de leur patrimoine financier. Ensuite, les devises ont servi d'unité de compte ou de référence dans la conclusion des contrats et dans la fixation des prix des biens et services. Enfin, la persistance de l'inflation a incité le public à l'usage des monnaies étrangères comme instrument de paiement direct, accepté de manière généralisée même par l'État dans les transactions intérieures.¹

Cet état de choses s'est accentué au fil des années et s'est répandu aussi bien dans les milieux urbains, péri-urbains, que ruraux. Le dollar est devenu ainsi la monnaie référentielle et préférentielle à tel point que toutes les structures de prix, la comptabilité des entités,... sont généralement établies et affichées en monnaie étrangère : le dollar américain.

Les données de la BCC prouvent que la population a une forte préférence en monnaie fiduciaire (la liquidité) qu'en monnaie scripturale (chèque, virement,...). De ce fait, le caractère inflationniste de l'économie et le caractère dépréciationniste de la monnaie locale augmentent les coûts de transport, de stockage et de comptage de billets ; et l'agent économique se tourne vers une alternative lui permettant de minimiser ces coûts, à savoir le dollar. Et tel qu'il est dit "la mauvaise chasse la bonne", la monnaie nationale a perdu la quasi-totalité de ses fonctions traditionnelles en lieu et place du dollar américain. Il revient alors aux gouvernants du pays de batailler durement afin de renverser la tendance pour que la monnaie locale joue pleinement ses rôles traditionnels.

Notons, en effet, que théoriquement, la stabilité macroéconomique constitue l'élément fondamental dans le processus de dédollarisation. Néanmoins, pour ce qui est de la RDC, l'étude empirique a démontré le caractère atypique et irréversible (et/ou persistant) de la dollarisation, et que la stabilisation économique observée au cours d'une décennie (voire même plus) n'a pas autant contribué à la dédollarisation de l'économie.

Partant de toutes ces considérations, le but de cette étude est de montrer la manière dont l'Etat congolais peut parvenir, toute chose restant égale par ailleurs, à dédollariser son économie (surtout sous sa forme de substitution monétaire pure en se basant principalement sur la dédollarisation de paiement qui va impacter en long-terme, voire même en moyen terme, sur les dédollarisations d'unité de compte et de moyen de protection du patrimoine) en réduisant considérablement la circulation du billet vert sur le marché local, qui tend vers une situation d'exclusivité au détriment du Franc congolais.

II. PRESENTATION DESCRIPTIVE DE LA DOLLARISATION

2.1. LE CONCEPT "DOLLARISATION"

Au sens large, la dollarisation désigne pour un pays l'abandon d'une monnaie nationale au profit d'une monnaie étrangère, le plus souvent le dollar américain ou les économies dépourvues de monnaie propre et dans lesquelles le dollar ou toute autre devise prévaut en tant que signe monétaire exclusif. Elle renverrait à l'hégémonie du dollar et à son rôle international de monnaie étalon. Elle peut aussi désigner une économie disposant d'une monnaie nationale mais dans laquelle une monnaie étrangère vient s'intégrer au dispositif monétaire déjà en place. Elle désignerait enfin, la référence au dollar des taux de change des monnaies dépendantes, que le régime soit celui des changes fixes ou flottants mais surveillé, comme dans diverses régions du monde⁵. Ici, la dollarisation a un sens restreint. Elle concerne quatre sortes de cas : soit l'abandon de la monnaie nationale à laquelle est substitué le dollar américain, soit une économie ayant une monnaie nationale mais dans laquelle circule aussi des monnaies étrangères ou un régime de change qui lie très étroitement l'émission de la monnaie nationale aux réserves en dollars de la Banque centrale, soit enfin, un taux fixe intangible (régime du currency Board²).

Dans la littérature économique, sur ces quatre régimes, un grand nombre d'auteurs analysent le phénomène de dollarisation à travers les ravages qu'elle cause aux fonctions traditionnelles de la monnaie nationale. Cette conception fonctionnaliste de la monnaie invite à interpréter la dollarisation comme un simple processus de substitution, alors que la conception institutionnelle conduit elle à comprendre ce phénomène plus largement comme une crise de légitimité de l'unité de compte domestique qui érode progressivement la souveraineté monétaire.

Par ailleurs, l'appellation générique de « dollarisation » demeure imprécise. Une première ambiguïté réside dans le fait que la monnaie étrangère dans l'économie « dollarisée » n'est pas nécessairement le dollar. On devrait donc plutôt parler de xénomonetisation ou de xénomonetarisation pour qualifier ce phénomène. Dans la

¹ KOLA LENDELE et KAMANDA K-M Joseph, Nature et spécificité de la dollarisation de l'économie congolaise (RDC), in *Mondes en développement*, De Boeck Supérieur, 2005/2 n°130, PP.42-43

² Le Currency Board est un système monétaire basé sur une règle simple et automatique de création et de destruction de la monnaie selon la dynamique de la balance des paiements,... Et il minimise l'impact des fluctuations des taux de changes (entre la monnaie étrangère de référence et les monnaies des principaux partenaires commerciaux) sur l'inflation. (Cfr MOUSTAPHA AMAN, Currency Board enjeux, mécanismes et limites, 2020, P.2)

pratique, le qualificatif «euroïsation» (« euroization ») s'impose de plus en plus pour qualifier l'utilisation de l'euro en dehors de sa zone d'émission.

D'après Pierre Salama³, la dollarisation se définit comme l'évolution selon laquelle « le dollar s'impose de plus en plus comme réserve de valeur, unité de compte et parfois comme intermédiaire des échanges pour certains produits. Pour Bourguinat et Dohni⁴, la dollarisation est le processus de substitution du dollar américain à la monnaie nationale dans toutes ses fonctions. Elle désigne « le processus de remplacement, par le dollar des Etats-Unis des monnaies nationales préexistantes en tant qu'unité de fixation des prix des biens, d'instrument de paiement et de détention de l'épargne ». Selon Ngonga Nzinga et Mususa Ulimwengu,⁵ la dollarisation s'analyse comme l'utilisation intense des devises étrangères, particulièrement le dollar américain dans un espace économique doté pourtant d'une monnaie nationale. Ces devises servent à la fois d'unité de compte, de réserve de valeur et de moyen d'échange.

Pour Marie Brigitte Nkoo M.⁶, au sens strict, la dollarisation se définit comme un processus par lequel une monnaie domestique est remplacée par le dollar pour payer et compter les biens et services dans les transactions internes d'un espace monétaire donné, ainsi que pour se constituer des réserves monétaires. Cependant, la dollarisation est devenue un terme générique désignant, au sens large, toutes les situations de substitution d'une monnaie nationale par une devise étrangère sans qu'il s'agisse nécessairement du dollar. C'est pourquoi, pense-t-elle, le terme générique le mieux approprié serait celui de la « xéno-monetisation ».

La dollarisation est, en effet, un processus consistant à substituer la monnaie nationale par une xénomonnaie dans l'un, et éventuellement dans l'ensemble de ses trois fonctions traditionnelles. Et dans le contexte de la RDC, cette substitution a presque atteint son comble, au point de se retrouver dans une situation de l'utilisation excessif du dollar américain parallèlement au franc congolais.

2.2. CLASSIFICATION DES REGIMES DE LA DOLLARISATION

La multiplication des analyses de la dollarisation a débouché sur une profusion de termes et de notions qui ne sont pas toujours articulés entre eux de manière cohérente : certains auteurs s'intéressent à la dollarisation de facto, tandis que d'autres privilégient la dollarisation officielle, intégrale, directe, etc. Une classification des régimes de dollarisation est proposée, et elle s'appuie sur une double distinction entre dollarisation partielle et dollarisation intégrale d'une part, et dollarisation de facto et dollarisation de jure d'autre part. Quatre régimes-types de la dollarisation en seront alors déduits.

1) La distinction entre les régimes de la dollarisation

a) Dollarisation partielle / dollarisation intégrale : Considérer qu'une économie est « dollarisée » n'apporte aucune précision sur le degré de pénétration de la devise étrangère dans les pratiques monétaires. La dollarisation concerne tout aussi bien les économies où une monnaie étrangère circule parallèlement à la monnaie domestique, que les économies dépourvues de monnaie propre et dans lesquelles le dollar prévaut en tant que signe monétaire exclusif :

- Dans le premier cas, la dollarisation caractérise un phénomène de pluralité monétaire ; on la qualifiera de dollarisation partielle.
- Dans le second cas, la dollarisation désigne un phénomène d'exclusivité monétaire ; on la qualifiera de dollarisation intégrale.

b) Dollarisation de facto / dollarisation de jure : Un second niveau de distinction, moins évident, transparait dans la littérature sur la dollarisation. Il s'agit de distinguer les situations dans lesquelles la monnaie étrangère est utilisée par les agents économiques malgré l'absence de cours légal, des situations dans lesquelles l'usage de cette monnaie est reconnu officiellement par les autorités à travers la déclaration de son cours légal :

- Dans le premier cas, on parlera de dollarisation de facto ou de dollarisation officieuse ; il s'agit d'un phénomène spontané relevant d'un choix des agents privés.

³ SALAMA Pierre, *La Dollarisation*, édition Agalma-La Découverte, Paris, 1988, P.8

⁴ BOURGUINAT Henri., et DOHNI Larbi., « la dollarisation comme solution en dernier ressort », *In Revue Française d'Economie*, n°1, vol. XVII, 2002 ; PP. 57-96.

⁵ NGONGA NZINGA V. et MUSUSA ULIMWENGU J. « La Persistance de la dollarisation au Congo-Kinshasa : manifestation d'une substitution et/ou d'une complémentarité monétaire ? », *In Working Paper*, n°15, Centre d'analyse prospective économique, IRES-Université de Kinshasa, Mars 1999, P.2

⁶ NKO MABANTULA M.B., « Vivre au taux du jour à Kinshasa : incorporation d'une culture monétaire en situation de dollarisation de l'économie », *in Cahiers économiques et sociaux*, Vol XXIX, n°2, IRES-Université de Kinshasa, 2012, P.50

- Dans le second cas, on parlera de dollarisation de jure ou de dollarisation officielle ; ici, la dollarisation est institutionnalisée et traduit un choix des autorités publiques.⁷

2) Les différents régimes-types de la dollarisation

Compte tenu de la diversité des systèmes de dollarisation en cours, il apparaît nécessaire de procéder à un dépassement de l'approche traditionnelle consistant à étudier la dollarisation soit comme un phénomène informel et partiel de substitution de la monnaie nationale, soit comme un phénomène validé légalement par les autorités locales et affectant l'intégralité des pratiques monétaires. Pour cela, il convient d'approfondir la double distinction entre : (1) *dollarisation partielle* et *dollarisation intégrale* d'une part ; (2) *dollarisation de facto* et *dollarisation de jure (officielle)* d'autre part. Se dégagent alors deux critères de différenciation essentiels pour comprendre le phénomène de dollarisation dans sa globalité. Le premier critère de différenciation s'intéresse au *degré de pénétration* de la xénomonnaie dans les *pratiques monétaires* du pays concerné. Le second critère s'intéresse au *degré d'officialisation* ou *d'institutionnalisation* de la xénomonnaie dans l'économie dollarisée ; il met en évidence l'attitude passive ou active des autorités face au phénomène de dollarisation, et dévoile ainsi l'importance qu'elles attachent à leur souveraineté monétaire.

La combinaison des deux critères de différenciation aboutit à quatre régimes-types de dollarisation : A1, A2, B1 et B2 ; qui se présentent schématiquement comme suit :

Schéma n°1 : Différents régimes-types de la dollarisation

		- Degré d'officialisation de la dollarisation et de son acceptation institutionnelle par les autorités du pays +	
		Dollarisation <i>de facto</i> (officiieuse) Gestion passive de la dollarisation	Dollarisation <i>de jure</i> (officielle) Gestion active de La dollarisation
Degré d'imprégnation de la xénomonnaie dans les pratiques	-	A1 <i>Perte de souveraineté partielle et non assumée</i> Régime de dollarisation le plus courant. Processus spontané relevant d'un choix des agents privés. Ex : la plupart des économies périphériques, Amérique latine, Russie, Maghreb...	A2 <i>Perte de souveraineté partielle et assumée</i> Généralement, régime intermédiaire entre A1 et B2. Dollarisation " semi-officielle " (bimonétarisation officielle, régimes duaux avec ou sans <i>Currency Board</i>). Généralement accompagné d'un phénomène de <i>résistance institutionnelle</i> : les autorités maintiennent l'unité de compte nationale et l'obligation de payer les impôts et taxes dans cette unité de compte. Ex : Guatemala, Libéria, Liban, Zimbabwe avant 2016
	+	B1 <i>Perte de souveraineté intégrale et non assumée</i> Régime particulier : déficit de souveraineté politique (logique séparatiste, situation de conflit, décomposition d'une entité étatique). Ex : Timor oriental et Kosovo avant 2000, Zimbabwe depuis 2016.	B2 <i>Perte de souveraineté intégrale et assumée</i> Dollarisation indirecte : aboutissement après A1 ou A2. " Capitulation " des autorités. Ex : Équateur Dollarisation directe, suite à B1, lors de la constitution ou de l'affirmation d'une entité politique. Ex : Monténégro, Kosovo.

Source : J-F PONSOT, 2019

officielle " indirecte ", quant à elle, intervient après une phase plus ou moins longue de dollarisation *de facto*. Dans ce cas, les autorités souveraines institutionnalisent un état de fait. Elles abandonnent les derniers attributs de

⁷ PONSOT J-F, La dollarisation : une interprétation institutionnaliste et macroéconomique, Centre d'Etudes Monétaires et Financières / Université de Bourgogne, 2003, PP. 2-7

la souveraineté monétaire en retirant le cours légal et le pouvoir libérateur de l'unité de compte domestique pour les conférer de façon exclusive à la xénomonnaie qui achève ainsi son processus d'implantation.⁸

2.3. LES EFFETS DE LA DOLLARISATION

2.3.1. Effets positifs ou avantages de la dollarisation⁹

1°) *La diminution des coûts de transaction :*

L'élimination de la monnaie nationale implique une diminution des coûts de transaction et la disparition du risque de change, ce qui écarte l'hypothèse d'attaques spéculatives. La dollarisation officielle et intégrale procurerait donc trois avantages supposés : (1) elle favoriserait les investissements étrangers, (2) elle favoriserait l'investissement domestique et donc la croissance par la baisse des taux d'intérêt qu'elle est censée engendrer, (3) la baisse des taux d'intérêt réduirait également le service de la dette publique.

2°) *La réduction de l'inflation :*

La dollarisation est propice à une réduction de l'inflation du fait de la convergence nominale qu'elle est censée induire. En réalité, la stabilité des prix ne résulte pas toujours des mécanismes d'ajustement automatiques censés s'appliquer au sein d'une zone monétaire : la dollarisation n'est pas une union monétaire et des écarts de croissance et d'inflation peuvent subsister. La stabilité monétaire est en fait davantage tributaire de l'effet-discipline associé à la mise en œuvre de conditions monétaires restrictives, en particulier l'impossibilité de financer le déficit public auprès de la Banque centrale par la création monétaire.

3°) *La progression du système bancaire :*

L'introduction de la monnaie étrangère a également des conséquences positives sur le système financier. La bancarisation de l'économie progresse avec l'augmentation de la confiance des agents dans le système bancaire. Une plus grande confiance des agents aurait également la vertu de faciliter l'intégration du marché financier domestique. Les banques profitent par ailleurs de la diminution du coefficient de réserves obligatoires. La dollarisation va toujours de pair avec l'internationalisation du système bancaire. L'économie bénéficierait alors de marchés financiers plus profonds et d'une facilité accrue d'emprunter ou de prêter sur ces marchés financiers internationaux.

2.3.2. Effets négatifs ou coûts de la dollarisation

1°) *La perte progressive de la souveraineté monétaire :*

En tant qu'institution, la monnaie recèle une dimension symbolique et identitaire : « la monnaie est un symbole fort d'appartenance à une même entité politique, économique et sociale ». Elle est un vecteur d'identification au sein d'une « communauté imaginaire », au même titre que le drapeau, les emblèmes, la langue, l'hymne, les monuments, les timbres postaux, l'équipe nationale de football, voire les chaînes de télévision. Et lorsque la dollarisation intervient, les agents économiques se détachent de l'unité de compte domestique au profit d'une unité de compte extérieure à la communauté. La monnaie-institution n'est plus viable.

La perte de souveraineté monétaire incluse dans la dollarisation ne se réduit pas à la disparition du symbole qui incarne cette souveraineté. Avant cela, elle implique surtout une annihilation (un anéantissement quasi-total) de la politique monétaire et de change. Avec la disparition de la monnaie domestique, la politique économique ne peut plus recourir à l'instrument du taux de change ; le recours à toute forme de politique monétaire est également exclu. Les conditions monétaires domestiques sont intégralement subordonnées aux décisions de la Banque centrale émettrice de la xénomonnaie.

2°) *Les coûts initiaux de la réforme monétaire :*

La catégorie de coûts qui paraît la plus accessoire a trait aux conditions du passage à la xénomonnaie. La conversion des prix et la mutation du système de paiements impliquent des dépenses importantes (changements des distributeurs de billets, des logiciels informatiques des banques...).

3°) *La perte des droits de seigneurage :*

L'abondante littérature sur le sujet reprend la distinction opérée par S. Fischer entre les pertes liées au seigneurage brut et celles liées au seigneurage net. Le coût de seigneurage brut ou coût de stock correspond au coût initial engendré par l'achat des pièces et billets auprès de la Banque centrale étrangère pour remplacer la monnaie nationale détenue par les banques et le public. La mise en circulation de la xénomonnaie s'opère soit à travers une mobilisation des réserves de change antérieures, soit à travers un emprunt extérieur. Les autorités monétaires se privent ainsi des revenus perçus sur leurs réserves préalables en devises ou subissent le coût des emprunts. Le coût de seigneurage net ou coût de flux se rapporte au manque à gagner résultant de la disparition des revenus

⁸ PONSOT J-F, Economie politique de la dollarisation, *In Mondes en Développement Vol.47-2019/4-n°188*, Editions De Boeck Supérieur, PP. 55-56

⁹ PONSOT J-F, 2003, *Op.Cit*, P.12-13

tirés de façon permanente à travers les intérêts de la contrepartie de la base monétaire. Selon cette approche, le gouvernement se priverait des « revenus de seigneurage » captés à travers l'émission et ces derniers profiteraient en définitive au pays émetteur.

4^o) La disparition de la fonction de prêteur en dernier ressort :

L'autre catégorie d'inconvénients se rapporte à la disparition de la fonction de prêteur en dernier ressort assumée traditionnellement par la Banque centrale. Des modes d'intervention restaient néanmoins possibles, en particulier à travers la constitution de réserves de change excédentaires susceptibles d'être mobilisées en cas de tension sur la liquidité. Le régime de dollarisation paraît a priori plus contraignant dans la mesure où les réserves de change disparaissent.

III. ETAT DE LIEU DE LA DOLLARISATION EN RDC

3.1. DE L'ORIGINE

Depuis les années 1970, et voire même la fin de la seconde guerre mondiale, le dollar constitue la monnaie de réserve mondiale ; il constitue également la monnaie dominante pour les transactions de biens et services entre les pays. Dès lors, le dollar a consolidé son statut avec le développement d'une infrastructure mondiale de paiements, et son ancrage dans le secteur de la finance donne à penser qu'un remplacement fonctionnel est peu probable.

La dollarisation s'observe dans presque tous les pays caractérisés par une inflation élevée et variable où la substitution monétaire constitue un processus dynamique qui se résume à la circulation conjointe de plusieurs monnaies au sein d'un même espace économique. D'un côté, il y a la monnaie nationale, qui perd progressivement ses fonctions traditionnelles ; et de l'autre, la monnaie étrangère, généralement (mais pas toujours) le dollar américain qui gagne du terrain. Dans le contexte des économies dollarisées, la monnaie nationale est faible et inconvertible hors des frontières du pays, tandis que le dollar est une monnaie forte, stable et convertible.¹⁰

Au-delà d'être la monnaie de réserve, il constitue même la monnaie principale de toutes les transactions d'achats et de ventes au sein de certaines économies (surtout celles de pays du Sud). Fort malheureusement, la RDC ne déroge pas à cette fameuse règle ; car, au détriment du Franc Congolais (FC), le dollar a pris une place plus prépondérante dans la vie socio-économico-financière de tout congolais.

Pour le cas de la RDC,¹¹ il sied de noter que, c'est vers la fin des années 1989 que ce phénomène de dollarisation a commencé à se reprendre dans le pays, comme conséquence directe de la très grave crise traversée par l'économie congolaise. Elle a été le résultat d'une importante crise politique, institutionnelle et socioéconomique de la décennie 90 dont les répercussions ont été plus visibles sur le secteur réel, le système bancaire, la monnaie elle-même, que sur la capacité de l'Etat à gouverner.

La détérioration permanente et continue de la situation économique du pays ainsi que de sa monnaie ont été à la base de l'accentuation de la dollarisation et de circuits parallèles. Durant cette période, la dollarisation a été considérée comme une réponse endogène des agents économiques domestiques qui essayaient d'éviter la taxe d'inflation et les pertes en capital sur les actifs libellés en monnaie nationale.

Face à l'effritement de la valeur de la monnaie nationale, les agents économiques se sont vite tournés vers la recherche d'autres valeurs refuges. La plupart des prix des biens meubles et immeubles ont été fixés en devises étrangères dont le dollar pour préserver leur pouvoir d'achat. Le taux de dollarisation qui oscillait, en moyenne entre 1% et 6,5%, entre 1970 et 1988, s'est vite accru entre 11% et près de 36% au cours des années 1990.

L'engrainage de l'hyperinflation et la persistance des taux de croissance négatifs ont constitué des facteurs non négligeables dans la perte continue de la valeur de la monnaie congolaise et dans l'apparition de la dollarisation. L'hyperinflation s'est vite accompagnée d'une crise majeure de la monnaie. D'abord, crise de la fonction d'unité de compte dont l'autorité monétaire n'a pas su sauvegarder la valeur. Ensuite, crise de la fonction de conservation du pouvoir d'achat, qui s'est traduite au sein de l'économie par une recherche effrénée des devises étrangères, particulièrement le dollar américain, comme valeur-refuge de premier choix. Enfin, crise de la fonction d'instrument de paiement généralisé puisque les agents économiques n'acceptaient le chèque dans les transactions que moyennant une très forte décote par rapport aux espèces.

L'instabilité macroéconomique, notamment l'hyperinflation entre 1989 et 2001 (entraînant une chute de la demande de monnaie en monnaie nationale) combinée avec la récession (chute du revenu réel), est la cause

¹⁰ KOLA LENDELE et KAMANDA K-M Joseph, *Op.Cit.*, P. 43

¹¹ MALINGUMU SYOSYO Crispin, *Dédollarisation de l'économie congolaise : Atouts, contraintes et perspectives*, In *Munich Personal RePEc Archive (MPRA)*, Paper N°81932, Octobre 2017, PP. 7-11

déterminante de la dollarisation en RDC. La légalisation de la dollarisation le 31 janvier 2001¹² a accentué le phénomène mais a permis aussi l'accroissement de l'offre des devises sur le marché des changes, la restructuration de l'offre de monnaie (avec baisse progressive de la part de l'offre de monnaie en monnaie nationale au détriment de l'offre de monnaie en devises). Ce qui a accéléré l'éradication de l'hyperinflation et impliqué le ralentissement notable de l'inflation.¹³

En somme, l'apparition et l'accélération de la dollarisation est une expression d'une crise sociopolitique et économique profonde. Et les acteurs économiques ont ainsi développé une mentalité basée sur l'utilisation du dollar dans toutes les transactions, et qui s'est ancrée dans leur comportement au point d'en faire une seconde nature. Ce qui a conduit le pays à une perte progressive de sa souveraineté monétaire.

3.2. DU NIVEAU DE DOLLARISATION DE L'ECONOMIE CONGOLAISE

Généralement présente en période de forte inflation, la dollarisation consiste en un phénomène de remplacement dans son rôle d'intermédiaire d'échange, mais pratiquement dans toutes ses fonctions traditionnelles. La substitution monétaire se caractérise ainsi par une désaffection à l'égard de la monnaie nationale au profit de devises étrangères en période d'inflation élevée et variable. Elle aboutit à la marginalisation de la monnaie nationale dont l'importance relative dans les transactions intérieures se réduit inexorablement. Tel est le cas présentement de l'économie de la RD-Congo.

Pour la BCC, les crédits à décaissement alloués aux entreprises privées et aux ménages sont restés dominés par les crédits en devises, dont la part a été de 96% de l'encours total, traduisant encore la forte persistance de la dollarisation financière. Mais aussi, à l'instar des années précédentes, les dépôts demeurent dominés par ceux en devises, représentant 89,8% du total en 2023 contre 82,8% en 2022.¹⁴ Cette situation relève la forte dollarisation de l'économie nationale.

Toutefois, ce phénomène de dollarisation peut être approximé par le rapport dépôts en devises sur les dépôts totaux ou par le rapport de dépôts en devises sur la masse monétaire :

Tableau n°01 : Estimation du taux de dollarisation

Année	Dépôt en devises (1)	Autres Dépôts (2)	Total Dépôts (3)=(1+2)	Masse monétaire (4)	Taux de dollarisation (5)=(1/3)	Taux de dollarisation (6)=(1/4)	Taux de change (7)
2008	604,70	142,40	747,10	1040,20	80,94	58,13	639,80
2009	1018,46	139,54	1158,00	1544,80	87,95	65,93	902,66
2010	1039,56	132,44	1172,00	2009,60	88,70	51,73	915,10
2011	1626,12	178,68	1804,80	2443,38	90,10	66,55	910,65
2012	2136,76	336,34	2473,10	2952,90	86,40	72,36	915,17
2013	2372,42	415,38	2787,80	3295,56	85,10	71,99	925,50
2014	2702,82	462,08	3164,90	3765,57	85,40	71,78	924,51
2015	2980,85	555,15	3536,00	4130,33	84,30	72,17	928,00
2016	3590,41	623,69	4214,10	5079,46	85,20	70,68	1 216,00
2017	5549,10	630,30	6179,40	7247,76	89,80	76,56	1 592,00
2018	6581,12	763,88	7345,00	9208,11	89,60	71,47	1 636,00
2019	9535,17	1324,93	10860,10	12514,23	87,80	76,19	1 672,90
2020	15278,17	1511,03	16789,20	18261,10	91,00	83,67	1 971,80
2021	18720,54	3277,74	21998,28	24957,03	85,10	75,01	1 999,97
2022	19039,64	3955,10	22994,74	25827,32	82,80	73,72	2 016,91
2023	28963,80	3283,50	32247,30	36230,42	89,82	79,94	2 686,67
Moyenne	7608,73	1108,26	8716,99	10031,74	86,88	71,12	1 365,85

Source : Elaboré sur bases des données issues des Rapports annuels de la BCC / 2010 - 2023

Évaluée à une moyenne d'environ 20% au cours de la décennie 90, le taux de dollarisation approximé par le rapport de dépôt en devise sur la masse monétaire s'accélère et atteint 71,12%, en moyenne, entre 2008 et 2023. Et partant du ratio dépôts en devises sur total dépôts, il a oscillé entre 80,94 et 91,0% avec une moyenne de 86,88% au cours de la période sous examen.

L'indice de dollarisation des dépôts étant le principal indicateur utilisé pour donner une évaluation du degré de dollarisation d'une économie, la RDC est ainsi dollarisée à plus de 70% (soit une augmentation de 22% dans un

¹² Il s'agit du Décret-loi n°004/2001 du 31 Janvier 2001 relatif au régime des opérations en monnaies nationale et étrangère en République Démocratique du Congo (donnant cour légale à la circulation des devises étrangères sur le territoire national, et consacrant ainsi le pays dans une forme de dollarisation partielle-officielle).

¹³ BCC, Questions générales sur la politique monétaire de la Banque Centrale du Congo, Février 2024, P.6

¹⁴ BCC, Rapport annuel 2023, PP.47-48

espace de 15 ans et de 50% en trois décennies). Et de ce fait, ce niveau de dollarisation qu'a atteint l'économie congolaise va au-delà des considérations macroéconomiques, au point d'atteindre même un seuil qu'on qualifierait "d'éviction de l'exclusivité de la monnaie nationale".

En outre, dans une économie inflationniste comme celle de la RDC, il s'observe un certain dilemme entre l'inflation et la masse monétaire. Ainsi, comme l'indique Hubert KEMPF¹⁵, plus l'élasticité de l'offre de la monnaie par rapport au niveau de prix (appelée coefficient de ratification des évolutions nominales par les autorités monétaires) est élevée, plus les autorités monétaires ont un comportement « laxiste » en matière de prix, acceptant de faire varier l'offre de la monnaie en fonction des besoins de liquidité des agents engendrés par la variation de prix (les autorités monétaires ratifient plus ou moins fortement la variation des prix)... Et que lorsque les autorités monétaires valident toute variation des prix en créant la quantité monétaire idoine, le mécanisme ne connaît aucun frein et la dérive des prix est totale.

Tableau n°02 : Détermination de l'élasticité inflation-masse monétaire

Année	Inflation ti	Masse monétaire M2	Variation de ti (Varti)	Variation de M2 (VarM2)	Ratio Varti/VarM2	Ratio VarM2/Varti
2008	27,57	1 040,20	-	-	-	-
2009	53,40	1 544,80	0,94	0,49	1,93	0,52
2010	9,80	2 009,60	-0,82	0,30	-2,71	-0,37
2011	15,40	2 443,38	0,57	0,22	2,65	0,38
2012	5,67	2 952,90	-0,63	0,21	-3,03	-0,33
2013	1,07	3 295,56	-0,81	0,12	-6,99	-0,14
2014	1,03	3 765,57	-0,04	0,14	-0,26	-3,82
2015	0,82	4 130,33	-0,21	0,10	-2,15	-0,46
2016	23,16	5 079,46	27,42	0,23	119,31	0,01
2017	54,71	7 247,76	1,36	0,43	3,19	0,31
2018	7,20	9 208,11	-0,87	0,27	-3,21	-0,31
2019	4,70	12 514,23	-0,35	0,36	-0,97	-1,03
2020	10,90	18 261,10	1,32	0,46	2,87	0,35
2021	5,30	24 957,03	-0,51	0,37	-1,40	-0,71
2022	13,10	25 827,32	1,47	0,03	42,20	0,02
2023	23,80	36 230,42	0,82	0,40	2,03	0,49
Moyenne	16,10	10 031,74	1,98	0,27	-	-
<i>Elasticité de l'inflation par rapport à la Masse monétaire = Var ti / VarM2</i>					7,21	
<i>Elasticité de la Masse monétaire par rapport à l'inflation = Var M2 / Var ti</i>						0,14

Source : Elaboré sur bases des données issues des Rapports annuels de la BCC / 2010 - 2023

Si l'abandon du financement par la création monétaire favorise le développement du secteur bancaire et/ou financier, le recours à la planche à billet, non seulement qu'il en constitue un blocage, mais aussi il accentue naturellement l'inflation (comme l'illustre les données contenues dans le tableau ci-dessus au travers de l'élasticité de l'inflation par rapport à la masse monétaire). Ainsi, partant de ces données, la variation de la masse monétaire à hauteur de 1% entraîne l'augmentation de l'inflation d'environ 7%, et que la variation de l'inflation de 1% entraîne la hausse de la masse monétaire à moins de 1% (0,14%) ; et qu'il existe ainsi une faible élasticité de la masse monétaire par rapport à la l'inflation.

3.3.3. Relation entre taux de dollarisation et taux de change

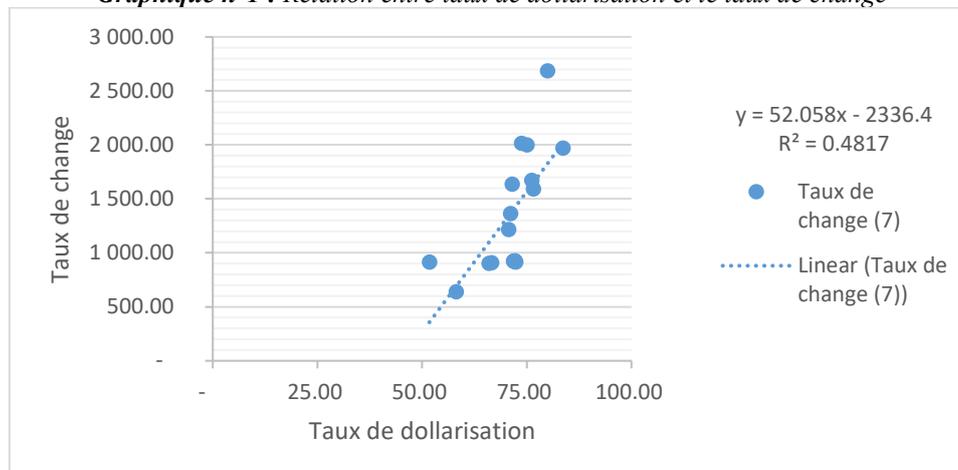
Au-delà de tous ces effets de la dollarisation sur l'économie dans son ensemble, nous voulons ici analyser et mesurer son impact sur le taux de change partant de la relation qui existe entre ces deux paramètres.

¹⁵ Hubert KEMPF, « L'indexation des salaires et la politique monétaire : Que nous apporte une approche stratégique ? », *In Revue économique*, Volume 45, n°3, 1994, PP.417-419

1) Taux de dollarisation et taux de change par le Test du coefficient de corrélation

Ainsi, la relation entre le taux de dollarisation et le taux de change est exprimée à travers la figure qui suit :

Graphique n°1 : Relation entre taux de dollarisation et le taux de change



Il s'observe une liaison croissante de forme linéaire entre le taux de dollarisation et le taux de change comme le montre la courbe de tendance $Y=52,058X-2336,40$; et partant de ce coefficient de détermination R^2 , le taux de dollarisation influe sur le taux de change à hauteur de 48,17%. Le Coefficient de corrélation R correspond ainsi à 69,40%.

2) Relation entre taux de dollarisation et taux de change par le Test T de Student

Pour bien vérifier également l'existence d'une corrélation entre ces deux variables, nous procédons à la détermination du T de Student au seuil de 5% et $n=16$ (inférieur à 30) :

$$T_{cat} = \frac{R\sqrt{n-2}}{\sqrt{1-R^2}} = \frac{0,6940\sqrt{14}}{\sqrt{1-0,4817}} = \frac{2,59671}{0,71993} = 3,60689 \approx 3,607$$

Avec un T de Student théorique $T_{th} = 2,145 < T_{cat} = 3,607$, nous concluons qu'il existe bel et bien une corrélation entre le taux de dollarisation et le taux de change ; et avec ce coefficient de corrélation $R=0,694$, tendant vers 1, il y a donc une forte liaison entre ces deux variables. Ce qui signifie qu'au fur et à mesure que les agents économiques portent leur intérêt et/ou préférence à la devise étrangère, il s'observe la hausse du taux de change du dollar américain en Franc congolais, et par conséquent la monnaie nationale se déprécie (et la dollarisation rend ainsi la politique de change et monétaire inefficace).

IV. PROCESSUS DE DEDOLLARISATION

Aujourd'hui comme hier, la dollarisation est appréhendée la plupart du temps à travers le prisme d'une définition fonctionnaliste de la monnaie (« *Money is what money does* »). Cette approche invite à interpréter la dollarisation comme un processus de *substitution* des trois fonctions de la monnaie. On aboutit alors à une définition très consensuelle de la dollarisation décrite comme le processus selon lequel « le dollar s'impose de plus en plus comme réserve de valeur, unité de compte et parfois intermédiaire des échanges ».¹⁶ Ainsi, la dédollarisation est un processus qui rend le dollar moins indispensable, notamment dans les transactions (le commerce) et les réserves de change.

Pour qu'un processus de dédollarisation d'une économie soit déclenché, certaines conditions permettant un environnement propice devraient être réunies à savoir la stabilité du taux de change et celle de l'inflation : la stabilité économique (qui consiste à assainir l'environnement économique pour que les mesures subsidiaires s'avèrent efficaces ; car dans une économie à taux d'inflation et de change maîtrisé, la dollarisation a tendance à baisser).

Notons que cette stabilité doit s'inscrire dans la durée permettant aux agents économiques de s'en accoutumer et de l'ancrer dans leurs prévisions. Le retour de la stabilité dans une économie étant la résultante des politiques de stabilisation mise en œuvre pendant la période d'instabilité, et sa pérennisation permet aux agents économiques de reprendre la confiance en la monnaie nationale. Cette dernière récupère progressivement sa fonction de réserve de valeur par le fait de l'augmentation des dépôts en monnaie nationale conduisant à l'accroissement de la masse monétaire relativement aux devises ; la diminution graduelle de la dollarisation s'observe (d'où la dédollarisation de l'économie).

¹⁶ SALAMA Pierre., *Op.Cit*, P.8

Néanmoins, MALINGUMU C.¹⁷ a démontré le caractère irréversible de la dollarisation congolaise en dépit de la stabilisation macroéconomique observée plus d'une décennie durant. Ainsi, cette condition de la stabilité économique semble être nécessaire, mais pas suffisante. Dans cette étude, nous tâcherons d'évoquer quelques politiques et stratégies à mettre en œuvre (éventuellement en association avec la stabilité économique) en vue d'empêcher l'intensification de la dollarisation au sein de l'économie congolaise.

4.1. APERÇU SUR LES TENTATIVES DE LA DEDOLLARISATION DE L'ECONOMIE CONGOLAISE

Soucieux de restaurer les principales fonctions de la monnaie nationale afin de la replacer au centre du système monétaire congolais, le Gouvernement et la Banque Centrale se sont déjà accordés à plusieurs reprises pour élaborer des stratégies visant la dédollarisation de l'économie nationale. La tentative la plus récente est celle déclenchée au cours du dernier trimestre de l'an 2012¹⁸, et dont les résultats escomptés ne sont toujours pas atteints plus d'une décennie après.

D'une manière sommaire, les différentes tentatives de la dédollarisation de l'économie congolaise se présentent comme suit :

Tableau n°03 : Tentatives de dédollarisation de l'économie par l'Etat et la BCC

	Mobiles	Stratégies	Résultats	Conséquences
Avant 1990	Répondre au besoin urgent des devises par l'Etat pour le règlement de la dette extérieure	*Rachat par l'Etat de tous les avoirs inscrits dans les comptes des résidents, *Obligation de con-vertir tous ces avoirs en monnaie nationale	*Pratique désavouée par les agents économiques privés, *La BCC a décidé de ne plus continuer de racheter les avoirs d'une manière forcée.	La dollarisation a continué son bon chemin
En 1999	*Contrecarrer les anticipations de la population craignant une hyper-inflation suite au remplacement de nouveau zaïre par le Franc Congolais, *Dédollariser a tout prix afin de faire accepter le FC à la population, et ainsi laisser la place et le champ libre la monnaie nationale nouvellement émise	*Prise des mesures coercitives comme la conversion des avoirs des résidents en monnaie nationale, la fixation des prix en Franc Congolais (FC), la chasse aux changeurs de rues, etc.	*Développement du marché noir des devises, fuite des capitaux des investisseurs étrangers, la déflation, la chute de la production,...	La dollarisation a continué son chemin
A partir de 2012	*Décision dictée par la stabilité du cadre macro-économique attestée par la persistance du faible taux d'inflation et de très faibles fluctuations du taux de change.	*Mise en place d'un train de mesures pour dédollariser l'économie nationale. Ces mesures concernent : la dédollarisation des paiements (mesures devant promouvoir le FC comme moyen de paiement), la dédollarisation financière (actions prises pour inciter les résidents à détenir les actifs financiers en FC) et la dédollarisation réelle (décisions d'utiliser le FC comme unité dans toutes les transactions).	Sur les 24 mesures prises et à exécuter à court, moyen et long terme, seuls 5 mesures ont été réalisées (soit 27,8%)	Niveau encore très élevé du taux de la dollarisation de l'économie nationale

Source : Tableau confectionné sur bases des éléments issus des Rapports de la BCC sur la politique monétaire 2014 et 2015

En dépit de toutes ces stratégies mises en place, l'objectif escompté n'est toujours pas atteint, et les autorités ne parviennent pas d'arriver à bout de ce phénomène. La cause de tous ces échecs patents, est, toute chose restant égale par ailleurs, l'existence d'une certaine précipitation dans l'exécution des mesures mises en place, sans pour autant pris le temps suffisant de pouvoir sensibiliser et associer la quasi-totalité des agents économiques, afin qu'ils s'en approprient. Et par conséquent, une fois que ces mesures sont d'application, ces agents développent également leurs stratégies afin de contrecarrer lesdites mesures. En outre, de fois, la BCC et le Gouvernement ne se mettent pas d'accord sur certains éléments ou procédés, et cette divergence de vue constitue un obstacle à l'exécution des mesures. On peut soulever également le comportement affiché par les agents économiques qui prennent parfois des précautions « irrationnelles » contribuant l'utilisation pérenne de la xénomonnaie, en guise d'anticipation d'une éventuelle dégradation économique-monnaétaire.

¹⁷ MALINGUMU Crispin, *Op. Cit.*, P.11

¹⁸ BCC, Rapport sur la politique monétaire en 2014, P.38

4.2. LES DIFFERENTES POLITIQUES DE DEDOLLARISATION DE L'ECONOMIE CONGOLAISE

La résistance institutionnelle de la part des autorités peut prendre des formes diverses. Tout débute généralement par l'activation de mesures coercitives telles que l'interdiction ou le rationnement des dépôts en devises, l'adoption d'une réglementation bancaire défavorable aux opérations libellées en devises, ou encore le rétablissement du contrôle des mouvements de capitaux, etc. L'efficacité de telles restrictions est néanmoins limitée. Dans le meilleur des cas, leur effet est transitoire et les agents économiques trouvent rapidement des moyens de contourner les mesures coercitives. Mieux vaut alors se tourner vers des solutions visant à limiter plus ou moins artificiellement les besoins en xénomonnaies.¹⁹

En effet, plusieurs auteurs ont déjà abordé le sujet relatif à la dédollarisation de l'économie congolaise, et à l'issue de leurs études, ils ont abouti aux conclusions très constructives. Il s'agit notamment de :

1) Placide FUNDJI, dans son article intitulé « La dédollarisation de l'économie congolaise », conclut en disant **qu'une bonne politique de dédollarisation exige aux autorités monétaires d'aller avec des stratégies bien étudiées et ordonnées** pour éviter des appels à la désobéissance civique, **et aussi aux opérateurs économiques,** surtout ceux du secteur minier et pétrolier qui assurent les grosses rentrées en devises étrangères, **d'observer les lois et règlements qui régissent les activités économiques du pays.**²⁰

2) NGONGA NZINGA V. et MUSUSA ULIMWENGU J., dans leur article intitulé : « La persistance de la dollarisation au Congo-Kinshasa », soulignent que l'irréversibilité de la dollarisation en RDC peut s'expliquer, entre autres, en raison de l'intériorisation des évolutions passées de l'inflation par les agents économiques dont la maîtrise ne procéderait que d'un accident (à tout instant, l'économie peut retomber dans les travers de l'hyperinflation),... **D'où, pour dédollariser l'économie congolaise, il revient à lui conférer une stabilité susceptible de s'inscrire dans la durée ; et il revient aussi à renverser les taux d'utilisation des devises, dans un sens large.**²¹

En analysant scrupuleusement ces deux conclusions, on en déduit que :

- la première s'inscrit dans le sens de la dédollarisation forcée, qui consiste à l'application des mesures coercitives pour contraindre les agents économiques à abandonner la devise et utiliser la monnaie nationale sous peine des sanctions probables (c'est l'exemple des processus de dédollarisation déclenchés en 1990 et 1999) ;

- la seconde, quant à elle, s'inscrit en quelque sorte dans la logique de la dédollarisation libre, qui consiste à l'application des mesures incitatives pour amener la population à avoir le choix entre l'usage de la devise et de la monnaie nationale (c'est le cas du processus entamé à partir de 2012).

De ce fait, un questionnement mérite d'être soulevé à savoir : quelle forme de dédollarisation est-elle applicable à l'économie congolaise ? Si l'on applique la dédollarisation forcée, on risquerait de retomber dans la situation vécue entre 1998 et 2001²². Si l'on applique la forme libre, on risquerait également d'attendre pendant plusieurs décennies avant d'observer une tendance baissière du taux de dollarisation. D'où nous préconisons une forme de dédollarisation semi-libre à appliquer compte tenu des avancées significatives enregistrées dans les secteurs bancaire et de la téléphonie mobile. Cette nouvelle forme de dédollarisation consisterait à l'application des mesures et/ou politiques qui sont à la fois incitatives et contraignantes et/ou coercitives²³, partant de l'esprit rationnel qui caractérise tout agent économique.

Ces politiques étant indexées au dollar, elles représenteront ainsi une alternative solide à la dollarisation, tout en offrant également un cadre propice à la limitation de la dollarisation. Il s'agit notamment (i) de la politique de limitation de retraits, (ii) la politique contraignante de la volonté privée, et (iii) la politique de promotion du service financier mobile.

¹⁹ J-F PONSOT, 2003, *Op. Cit.*, P.11

²⁰ FUNDJI KASHESHEWO Placide, *Cité par BENNY LEBA dans « la dédollarisation de l'économie congolaise : évaluation du processus*, UNIKIN, 2014, P.5

²¹ NGONGA NZINZA V. et MUSUSA ULIMWENGU J., « La persistance de la dollarisation au Congo-Kinshasa », *In Centre d'analyses et perspectives économiques*, IRES, Working paper n°15, 1998.

²² En effet, les méfaits sur l'économie qu'a occasionnés la décision de décembre 1998, par laquelle les autorités congolaises ont décrété la fermeture des bureaux de change et l'interdiction de détenir des devises étrangères couplée au Décret-loi n°177 du 08 janvier 1999 qui réaffirmait le principe d'un nominalisme monétaire rigoureux en interdisant d'exprimer et d'effectuer des transactions sur le territoire national en monnaies autres que le franc congolais ont eu des conséquences socioéconomiques négatives. La prohibition subite de l'utilisation des devises étrangères, loin d'assurer la restauration de la souveraineté monétaire du pays ou la confiance en elle, elle risque d'entraîner une démonétisation brutale voire une déflation monétaire durable de l'économie du fait de la proportion importante de la composante devises étrangères dans la masse monétaire. (Cfr MALINGUMU, P.23)

²³ La lettre de Mme le Gouverneur de la BCC N°Réf. : Gov./D.130/N001645 du 03/06/2024 relative aux mesures d'accompagnement du Franc congolais dans le secteur de paiement, adressée aux Etablissements de crédits et Sociétés financières vient de s'inscrire dans la logique de la proposition émise et soutenue dans le présent travail.

1) Politique de limitation de retraits

Le faible degré de dollarisation partielle de certains pays s'explique par des modalités spécifiques de gestion de l'instabilité macroéconomique ; mais dans le pays où l'on applique les politiques d'indexation, le taux de dollarisation est faible²⁴. Au Brésil, l'indexation générale de l'économie et des facteurs institutionnels comme la limitation des dépôts en monnaie étrangère ont servi de rempart à la dollarisation. Et en Chili, on a eu recours aux mesures garantissant un niveau élevé des rémunérations des dépôts en monnaie locale, et on a aussi utilisé des facteurs institutionnels comme le contrôle des entrées de capitaux afin de dissuader les agents économiques de détenir des devises étrangères.²⁵

Si la mise en œuvre de l'indexation générale de l'économie et l'utilisation des facteurs institutionnels en Chili et au Brésil ont constitué un frein à la dollarisation, tel que sus-évoqué, cela semble, cependant, quasi impossible en RDC, où le taux de dollarisation a déjà franchi la barre de 80%. Et cela dans toutes les facettes de l'économie nationale (en terme paiement, transaction, tout comme en unité de compte).

Les mesures restrictives mises en place par la BCC (notamment celle relative à la circulation d'un montant n'excédant pas 10.000 \$) n'est pas respectée, et n'a pas ainsi amélioré les choses afin d'atteindre les résultats escomptés (celui de réduire la masse monétaire en circulation et/ou la part de la monnaie détenue par la population, au profit des autres instruments de paiements). Et qu'il y aurait même des sommes importantes qui quittent les frontières nationales en dehors du système bancaire et financier. Cette hypothèse est soutenue par les données statistiques de la BCC relatives, d'une part, à l'évolution des opérations d'importations (soit une moyenne annuelle d'environ 4,07 milliards de dollars de devises par les banques commerciales, et d'autre part, celles relatives à la circulation fiduciaire (dont plus de 90% est détenue par les agents économiques non bancaires).²⁶ Et cet état de choses nous semble être ambigu, surtout dans une économie quasi extravertie. Ce qui biaise en quelque sorte le volume réel de la monnaie fiduciaire en circulation. Outre ces statistiques, d'autres éléments soutiennent cette hypothèse, entre autres, les conditions tarifaires de banques de pays voisins qui sont de loin meilleures et favorables que celles de banques congolaises (au Rwanda, par exemple, un transfert à l'international coûte en moyenne 0,50% contre 0,80% en RDC) ; et que ces flux informels vers l'étranger sont facilités, fort malheureusement, par le niveau élevé de la porosité de nos frontières tant décriée.

Ainsi, à cette mesure restrictive déjà en vigueur (et appliquée sur les CDF que sur les USD) depuis le mois de Mars 2014 (la loi sur la réglementation de change), il faut y joindre une politique d'indexation / de limitation de retraits des devises étrangères. Ce mécanisme permettra de réduire le niveau des billets verts en circulation, et en accroître dans les banques commerciales, d'une part, et aussi d'accroître l'utilisation des autres instruments de paiements, d'autre part.

Ce double effet induit par cette politique et/ou ce mécanisme d'indexation de retraits se produit une fois que les autorités monétaires décident d'appliquer un frais supplémentaire sur chaque retrait en devise effectué au-delà d'un seuil fixé, et à chaque compte ouvert en USD ont fait suivre l'ouverture d'un sous compte en CDF.

2) Politique contraignante de la volonté privée

Le processus de dédollarisation exige de la part des acteurs de la patience et de la persévérance dans l'effort en raison des effets d'hystérèse observés et de la pénétration de ce phénomène dans les us et coutumes des agents économiques tant dans le secteur privé que public. Autrement-dit, la lutte contre la dollarisation est un processus de longue haleine en raison de son institutionnalisation dans les mentalités et les habitudes des agents économiques.²⁷ C'est pourquoi il est impérieux de mettre en œuvre une politique susceptible d'évincer ces us et coutumes, surtout qu'il a été démontré empiriquement que la population congolaise a une préférence sur la liquidité. Et vu le coût d'opportunité que procure le dollar face au franc congolais, cette population aura toujours tendance à détenir la devise étrangère au détriment de la monnaie locale, toute chose restant égale par ailleurs.

Cela étant, cette nouvelle procédée, à savoir l'application d'un frais exceptionnel sur le surplus retiré à la banque au-delà du seuil fixé, ne doit pas être perçu a priori comme une charge supplémentaire affligée aux détenteurs de comptes auprès des banques commerciales, mais plutôt comme une mesure contraignante vis-à-vis de « la volonté privée », afin d'inciter le peuple à utiliser davantage la monnaie locale dans leurs transactions quotidiennes.

²⁴ KOLA LENDELE et KAMANDA K-M Joseph, *Op.Cit.*, P.44

²⁵ ALEXANDR MINDA, « La dollarisation intégrale : une option monétaire de dernier ressort pour l'Amérique latine ? » *In Monde en développement*, 2005/2 (N°130), PP.10

²⁶ Le rapport Circulation fiduciaire en banque sur Total circulation fiduciaire s'élève à 6,70% et 7,92% respectivement en 2022 et 2021 ; et le 93,30 et 92,08% constituent la part de la circulation fiduciaire hors système bancaire (soit 254.527/3.796.882 et 241.046/3.045.223 de CDF conformément aux données du Rapport de la BCC sur la politique monétaire en 2022 à la pp.95). Et entre 2019 et 2022, les banques commerciales ont importé plus de 16,277 milliards de USD, et en ont exporté environs 63,26 millions (cfr Rapport de la BCC sur la politique monétaire en 2022 à la page 106).

²⁷ BCC, Rapport sur la politique monétaire en 2012, P.70

D'une manière concrète et illustrative, supposons que le seuil journalier de retrait des espèces à la banque soit fixé à 2.000\$. Et que toute personne voulant effectuer un retrait dépassant ce seuil doit supporter un frais supplémentaire de 10%. Dans le cas contraire, elle procède au retrait en francs congolais, qui du moins n'est pas concerné par cette mesure. Vu le caractère rationnel qui anime chaque agent économique, il finira par effectuer le retrait en CDF pour ses différentes transactions. Cependant, vu le coût de transport et de stockage de CDF, cet agent procédera à l'utilisation des autres moyens de paiement, à l'occurrence les virements et transferts. Cela aura comme effets le maintien du niveau de liquidités en devises dans les banques commerciales, et par ricochet, la réduction de la masse monétaire détenue par les agents économiques en dehors de la banque.

3) Politique de promotion du service financier mobile

Si la stabilité monétaire restaurée et l'atteinte du cadre macroéconomique observées au cours de la décennie 2000 n'ont pas pu éradiquer la persistance de la dollarisation et l'utilisation continue des devises étrangères, elles ont, néanmoins, contribué à redorer progressivement l'image du système bancaire congolais, ternie entre autres par la crise de liquidité des banques commerciales (amplifiée par les maisons rusées de placements populaires d'argent, dont Bindo Promotion à Kinshasa, Dutch à Goma, Tontine à Bukavu,...). Cette régénérescence a été également accentuée par la bancarisation des agents et fonctionnaires de l'Etat, conduisant non seulement à l'abandon de « maboko-banques », mais aussi à la reprise d'une certaine confiance à l'égard de la banque par l'ensemble des agents économiques.

Au niveau des institutions de dépôts et institutions financières, on constate une montée en puissance des Etablissements de monnaie électronique tenus principalement par les sociétés de télécommunication (téléphonie mobile). Grâce à ces établissements la population bénéficie des services de proximité facilement manipulables ; et de ce fait, bien qu'évoluant en parallèle avec les banques et IMF, ils viennent presque les « concurrencer », mais aussi ils ont déjà pris la place qu'occupaient les sociétés de messageries financières.

Etant donné que l'une des missions de la BCC est de promouvoir un système national de paiement sécurisé, efficient et solide, il est impérieux de joindre aux deux premières politiques ci-haut (à savoir la politique de limitation de retrait et la politique contraignante de la volonté privée) une troisième politique liant les services de la banque commerciale à ceux de la téléphonie mobile. Autrement-dit, qu'au travers de cette liaison, l'agent économique ait la possibilité d'effectuer des transferts de son compte bancaire vers son compte mobile-monnaie et inversement. Ce mécanisme permettra de développer davantage le mobile-money parmi tant d'autres moyens de paiement ; il permettra également et surtout d'absorber la quasi-totalité du coût de stockage et de transport engendré par chaque unité de franc congolais en circulation. En outre, la diversification des moyens de paiements, notamment par l'utilisation de mobile money, permettra de réduire le volume de billets verts en circulation hors système bancaire, et d'accroître ainsi considérablement le volume en système bancaire (la liquidité des banques qui se situe à moins de 10% de l'ensemble de la monnaie fiduciaire en circulation) et de garantir, toute chose égale par ailleurs, la stabilité monétaire.

Selon l'ARPTC (Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunication du Congo)²⁸, le secteur de la téléphonie mobile continue d'évoluer à un rythme mesuré, mais avec une adoption croissante de l'Internet mobile et des services de monnaie mobile. Ce secteur présente un potentiel quasi-inexploité lorsque l'on considère les 56,27 millions de congolais qui utilisent un téléphone mobile ; dont plus de 22 millions d'utilisateurs actifs associent leurs numéros de téléphone à des comptes de monnaie mobile, marquant une intégration croissante des services financiers numériques. La monnaie mobile constitue un véritable outil d'inclusion financière en plein essor partant du volume de transactions y effectuées, qui a fait gagner, en 2023, aux sociétés du secteur les revenus atteignant 2,645 millions de dollars, principalement grâce aux rémunérations perçues par les opérateurs de réseaux mobiles via les Services Financiers Mobiles (SFM). Et les banques congolaises, à l'instar de sociétés de téléphonie mobile, placent de plus en plus le numérique en tête de leurs priorités, mais elles enregistrent toujours un faible taux de bancarisation, qui se situe à environ 8%. Par contre, le taux global de pénétration de la télécommunication se situe à 59,10% ; dont 23,30% pour les Services Financiers Mobiles.

Il en ressort que 1 congolais sur 2 utilise un téléphone mobile, 1 sur 5 bénéficie du SFM, et 8 congolais sur 100 bénéficient d'un service bancaire. D'où la nécessité de promouvoir ces services financiers numériques (à l'occurrence les SFM, dont un bon nombre d'agents économiques en sont bénéficiaires), afin d'accroître son taux d'utilisation, et de réduire ainsi la circulation des billets lors des transactions de paiement. En outre, tel que nous l'avons évoqué supra, cette promotion passerait par une liaison, qui nous semble impérieuse et judicieuse, entre les SFM et les services offerts par les banques commerciales, créant une passerelle entre la banque et les opérateurs n'ayant pas accès à la banque. Cette liaison permettra, de ce fait, aux détenteurs de comptes bancaires d'effectuer des transactions vers leurs comptes de monnaie mobile afin de régler les factures de fournisseurs des biens et services ne détenant pas de comptes bancaires, et vice versa.

²⁸ ARPTC, Rapport du 4^e Trimestre 2023 de l'Observatoire du marché de la téléphonie mobile, PP.6-7, 30-35

4.3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Toute réforme, quelle qu'elle soit politique, juridique, économique, financière, monétaire,... est tributaire de la volonté politique. Autrement dit, tout changement, s'il n'est pas accompagné de la volonté politique, est voué à l'échec. Pour la FAO²⁹, la volonté, la faisabilité et la crédibilité politiques apparaissent par conséquent comme les conditions nécessaires à la réussite de toute réforme du secteur public et parapublic. Et parlant de la volonté politique, la réforme doit être voulue par les dirigeants,...

Pour ce qui est de la dédollarisation de l'économie congolaise, il sied de noter que ladite volonté politique (le vouloir des autorités politico-monétaires) passerait par la mise œuvre de quelques mesures d'accompagnement (non exhaustives) à savoir :

Tableau n°04 : Mesures d'accompagnement et leur échéance de mise en application

N°	Mesures d'accompagnement	Echéance
1	Respecter et faire respecter scrupuleusement le Décret-loi n°004 / 2001 du 31 Janvier 2001 relatif au régime des opérations en monnaies nationale et étrangère en RDC (et plus particulièrement son article 3 : « <u>Les loyers des baux d'immeubles à usage d'habitation, les frais scolaires et académiques ainsi que ceux ayant trait aux soins de santé, à la consommation d'eau et d'électricité sont fixés et payés en monnaie nationale lorsqu'ils se rapportent aux opérations conclues entre résidents</u> »)	Court Terme
2	Revisiter la Réglementation du change en RDC édictée en Mars 2014, spécialement à la partie b de l'article 5 (« <u>La sortie du territoire national avec un montant en espèce égal ou supérieur à 10.000 dollars américains ou son équivalent en d'autres monnaies étrangères n'est autorisée qu'au voyageur en transit international et au voyageur résident à titre des frais de mission octroyés par l'Administration Publique ou la Banque Centrale, moyennant déclaration aux services des douanes et production de pièces justificatives</u> ».)	Court Terme
3	Rendre le tarif bancaire attractif et compétitif (il en est de même pour le tarif des sociétés de télécommunication pour les Services Financiers Mobiles)	Court Terme
4	Sécuriser les dépôts de clients auprès des sociétés et des ISFD (Institutions du Système Financier Décentralisé) qui collectent les épargnes du public, et aussi auprès de sociétés de téléphonie mobile	Court Terme
5	Payer la prime et le salaire de tous les agents et fonctionnaires de l'Etat en CDF (et cela sans exception aucune), et mêmes pour les agents du secteur privé	Court Terme
6	Exiger que tous les impôts, taxes et redevances soient payés en CDF (y compris les redevances et droits douaniers), et que les comptes de régies financières et autres services étatiques et paraétatiques libellés en USD ne soient plus à la portée des assujettis	Court Terme
7	Réduire au maximum possible la disponibilité des petites coupures de USD (1\$, 5\$, 10\$, 20\$) qui souvent remplacent le CDF dans les transactions	Court Terme
8	Exiger aux banques commerciales de n'alimenter que les distributeurs automatiques de billets en CDF (et en désinstallant carrément ceux en USD)	Moyen Terme
9	Revisiter les conditions d'ouverture et/ou de création d'un bureau de change	Moyen Terme
10	Supprimer l'option USD dans les applications de Sociétés de télécommunication pour les transactions de Mobile Money (services financiers mobiles)	Moyen Terme
11	Octroyer aux ménages, voire même aux entreprises, de crédit en monnaie nationale	Moyen Terme

Comme l'ensemble des agents économiques (les ménages, les entreprises de tous les secteurs, l'Etat,... voire même la Banque Centrale) contribuent plus ou moins activement à l'extension de la dollarisation (substitution aux autres fonctions de la monnaie) par le déploiement progressif des usages monétaires dollarisés, il est alors important que tous ces agents s'approprient la mise en œuvre de ces différentes mesures proposées, et cela aura un effet très considérable sur l'inversement de la tendance dans un temps record. Ainsi, la mise en application de ces politiques constituerait, d'une part, un pilier majeur à cette forme de dédollarisation semi-libre ; c'est ce qui la rendrait également plus efficace par rapport aux dédollarisations forcée et libre qui ont déjà montré leur limite. D'autre part, elle constituerait une réponse aux conclusions issues des études empiriques selon lesquelles, premièrement, la dédollarisation de l'économie congolaise exige aux autorités monétaires (à l'occurrence la BCC) de mettre en place des stratégies judicieuses, et exige aussi aux agents économiques le respect des lois et règles en vigueur ; et deuxièmement, en plus de conférer une stabilité durable à l'économie, il est indispensable de renverser le taux d'utilisation des devises.

Ainsi, l'on comprend bien que la question de la dédollarisation de l'économie congolaise n'est pas un mythe, mais plutôt une réalité plausible. Comme l'a dit V. PECRESSE³⁰, la question n'est donc pas celle de la possibilité de la réforme, mais bien celle de la méthode qui permet de réformer. Par extension, la question n'est pas celle de savoir s'il est possible de dédollariser l'économie congolaise, mais plutôt celle de savoir la méthode susceptible d'y parvenir. La méthode, la stratégie, la politique est développée dans le présent article, qui nous permet de souligner qu'il n'existe aucune fatalité congolaise qui rendrait son économie irrreformable, et bien encore sa dollarisation irréversible.

²⁹ FAO, Réforme et décentralisation des services agricoles : Un cadre méthodologique, Rome 2004

³⁰ Valérie PECRESSE, Réformer, *In Etudes*, 2011/9 (Tome 415), P.184

BIBLIOGRAPHIE

- [1]. ALEXANDR MINDA, « La dollarisation intégrale : une option monétaire de dernier ressort pour l'Amérique latine ? » *In Monde en développement*, 2005/2 (N°130), PP.15-39
- [2]. ALEXANDR MINDA, « Le contrôle sélectif des entrées des capitaux : les leçons de l'expérience chilienne », *In Revue d'économie du développement*, 9^e année N°4, 2001, PP.91-124
- [3]. ARPTC, Rapport de l'Observatoire du marché de la téléphonie mobile, 4^e Trimestre 2023
- [4]. BCC, Rapport sur la politique monétaire en 2012, 2014, 2022
- [5]. BCC, La réglementation des changes en RD-Congo, Février 2001
- [6]. BCC, La réglementation des changes en RD-Congo, Mars 2014
- [7]. BCC, Tarif et conditions des opérations - 2023
- [8]. BCC, Note de conjoncture économique, Décembre 2023
- [9]. BCC, Rapport sur la politique monétaire en 2014
- [10]. BCC, Questions générales sur la politique monétaire de la Banque Centrale du Congo, Février 2024
- [11]. BCC, Rapports annuels 2010-2023
- [12]. BOURGUINAT Henri., et DOHNI Larbi., « la dollarisation comme solution en dernier ressort », *In Revue Française d'Economie*, n°1, vol. XVII, 2002 ; PP. 57-96.
- [13]. DELOITTE, Rapport de transparence 2023
- [14]. DELOITTE, Analyse des performances des banques en RD-Congo, Edition 2022
- [15]. Dhafer SAÏDANE et Alain LE NOIR, Banque et finance en Afrique : les acteurs de l'émergence (Ouvrage collectif) RB-Edition, 2016
- [16]. FAO, Réforme et décentralisation des services agricoles : Un cadre méthodologique, Rome 2004
- [17]. FMI, Manuel de statistiques monétaires et financières, 2000
- [18]. Gérard DUCHENE et Michael GOUJON, La dé-dollarisation : les expériences du Vietnam, de l'Ukraine et de la Roumanie, *In Revue d'Etudes comparatives Est-Ouest*, 2006, Vol.37, P.127-163
- [19]. Hubert KEMPF, « L'indexation des salaires et la politique monétaire : Que nous apporte une approche stratégique ? », *In Revue économique*, Volume 45, n°3, 1994, PP.415-428
- [20]. JEFFREY SACHS et FELIPE LARRAIN, Why dollarization is more straitjacket than salvation, *Foreign Policy*, Autumn, 1999, No. 116 (Autumn, 1999), PP. 80-92, Slate Group, LLC
- [21]. KABUYA KALALA François et TSHIUNZA MBIYE, L'économie congolaise et la réforme monétaire de Juin 1998, *In L'Afrique des Grands lacs*, Annuaire 1999-2000, Kinshasa – Avril 2000
- [22]. KAMBALE KAPITENE Héritier, Impact de la dollarisation sur les activités économiques en Ville de Butembo, *In Revue Congolaise de Gestion 2013/1 (Numéro 17)*, Editions ESGAE, PP.171-2000
- [23]. LEBA BENNY, La dédollarisation de l'économie congolaise : évaluation du processus, Université de Kinshasa (UNIKIN), 2014
- [24]. LENDELE KOLA et KAMANDA KIMONA-M. Joseph, Nature et spécificité de la dollarisation de l'économie congolaise (RDC), *in Mondes en développement*, De Boeck, 2005/2 n°130, P.41-62
- [25]. MALINGUMU SYOSYO Crispin, Dédollarisation de l'économie congolaise : Atouts, contraintes et perspectives, *In Munich Personal RePEc Archive (MPRA)*, Paper N°81932, 2015 - 2017
- [26]. MOUSTAPHA AMAN, Currency Board enjeux, mécanismes et limites, Hal open science, 2020
- [27]. NGONGA NZINGA V. et MUSUSA ULIMWENGU J. « La Persistance de la dollarisation au Congo-Kinshasa : manifestation d'une substitution et/ou d'une complémentarité monétaire ? », *In Working Paper*, n°15, Centre d'analyse prospective économique, IRES-Université de Kinshasa, Mars 1999, PP.1-22
- [28]. NKOLO MABANTULA Marie-Brigitte, « Vivre au taux du jour à Kinshasa : incorporation d'une culture monétaire en situation de dollarisation de l'économie », *in Cahiers économiques et sociaux*, Vol. XXIX, n°2, IRES-Université de Kinshasa, 2012, PP.49-86.
- [29]. PECRESSE Valérie, Réformer, *In Etudes*, 2011/9 (Tome 415), PP.173-184
- [30]. Philippe BEAUGRAND, Overshooting and dollarization in the Democratic Republic of the Congo, International Monetary Fund Working Paper (IMF WP/03/105), Mai 2003
- [31]. PONSOT Jean-François, La dollarisation des économies émergentes. [Rapport de recherche] Laboratoire d'analyse et de techniques économiques (LATEC). 2002
- [32]. PONSOT Jean-François, La dollarisation : une interprétation institutionnaliste et macroéconomique, Centre d'Etudes Monétaires et Financières / Université de Bourgogne, 2003
- [33]. PONSOT Jean-François, Economie politique de la dollarisation, *In Mondes en Développement Vol.47-2019/4-n°188*, Editions De Boeck Supérieur, PP. 51-68
- [34]. RDC, Décret-loi n°177 du 08 janvier 1999, et Décret-loi n°004/2001 du 31 Janvier 2001 relatif au régime des opérations en monnaies nationale et étrangère en RD-Congo
- [35]. RIGOT-MULLER Léon., *L'indexation des dépôts d'épargne*, Les Editions de l'épargne, Paris-VI SALAMA Pierre, *La Dollarisation*, édition Agalma-La Découverte, Paris, 1988